



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 42754

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les dommages considérables subis par le patrimoine arboré lors de la tempête qui a sévi en Haute-Vienne en fin d'année dernière. Dans ce département, la forêt occupe non seulement une place importante de par son étendue et par l'essor de la filière bois, mais constitue aussi l'un des plus riches patrimoines paysagers de France, à l'image de l'Arboretum de La Jonchère. En effet, créée par des propriétaires privés au XIXe siècle afin de produire des plants pour la mise en valeur par le reboisement des monts du Limousin, cette pépinière forestière rachetée par l'Etat en 1988 permettait au grand public d'admirer les très nombreux spécimens de conifères souvent centenaires, ainsi qu'une soixantaine d'espèces botaniques, et constituait un atout environnemental et touristique non négligeable ; cette richesse a été détruite à plus de 50 % dans la nuit du 27 au 28 décembre dernier. Aussi elle lui demande que le plan national pour la forêt présenté par le Gouvernement le 12 janvier dernier intègre explicitement un dispositif destiné à la reconstruction de tels parcs et jardins.

Texte de la réponse

Suite aux tempêtes des 26 et 28 décembre 1999, le Gouvernement a mis en place un plan national d'urgence pour faire face aux dommages occasionnés en particulier dans le domaine forestier. En ce qui concerne la région du Limousin, l'Etat a mobilisé 13,6 millions de francs pour dégager les routes forestières et 12,6 millions de francs pour aider d'une part au stockage des bois et favoriser d'autre part le transport vers les bassins de transformations. Dans le cadre de la reconstitution des forêts endommagées, une première enveloppe de 6 millions de francs a été déléguée à la région Limousin, pour faire face aux opérations urgentes de nettoyage. L'arboretum de la Jonchère fait partie du domaine privé de l'Etat et sa gestion est confiée à l'Office national des forêts. Celui-ci a déjà mis en place des opérations de nettoyage pour permettre une réouverture rapide au public en toute sécurité. L'Office national des forêts conduit actuellement une évaluation des travaux nécessaires à la remise en état de cet arboretum, pour qu'il puisse continuer de remplir tous ses rôles. Il recherche à cet effet des cofinancements publics et privés pour conduire à bien la restauration.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42754

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1370

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2839